

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	33	Suffrages exprimés :	49
Absents :	22	- dont POUR :	49
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	6	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	Mme JEAN Amélie	M. ROUSSET André
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. SEBBAH Didier
Mme CATALANO-LLORDDES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MARIANI-RENOUX Séverine	M. SINTES Patrick
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	Mme STELLA Aurore
M. DECHER Martine	Mme MILESI Véronique	M. VOURET Eric
M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine	
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel	
Mme FAURE Cécile	Mme PAIGNON Laurence	
M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :

M. KITAEFF Richard
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme PIERI Julia



N° 2025-148

AFFAIRES GÉNÉRALES – Informations sur les décisions
du Président

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décision 2025/57 portant approbation de la modification n°1 au marché 24EATX01 « Travaux de raccordement au réseau de la STEP de Cavillon est-Les Taillades » (DML 13/05/2025)

Il convient de modifier le marché de la façon suivante : prolongation du délai d'exécution du marché et de modifier l'article 5. Le délai de la tranche ferme 1 est de 6 mois et le délai de la tranche ferme 2 est de 5 mois ; et ajout des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires. Cette modification est dépourvue d'incidence financière, le montant maximum de l'accord-cadre fixé en valeur demeure inchangé. La modification n°1 du marché, ci-annexée est conclue avec la société MIDI TRAVAUX.

Décision 2025/58 portant approbation de la modification n°1 du lot n°1 au marché 24TETX04 « Travaux d'aménagement d'un mode doux sur l'avenue de Vidauque » (DML 27/05/2025)

Il convient de modifier le marché de la façon suivante : réalisation des travaux supplémentaires rendus nécessaires par l'exécution du marché ; et ajout des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires. Cette modification engendre une hausse de 30 058.20 € HT soit 8.86 % du cout initial. La modification n°1 du marché, ci-annexée est conclue avec la société NEO TRAVAUX.

Décision 2025/59 portant approbation de la modification n°1 du lot n°2 au marché 24TETX04 « Travaux d'aménagement d'un mode doux sur l'avenue de Vidauque » (DML 27/05/2025)

Il convient de modifier le marché de la façon suivante : réalisation des travaux supplémentaires rendus nécessaires par l'exécution du marché ; et ajout des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires. Cette modification engendre une hausse de 3393.30 € HT soit 7.99 % du cout initial. La modification n°1 du marché, ci-annexée est conclue avec la société SNEPM (mandataire).

Décision 2025/60 portant approbation du marché public 25TETX01 relatif aux travaux de rénovation (passage en LED) de l'éclairage public des voies communautaires et des structures connexes (déchetteries, crèches, camping) (DML 27/05/2025)

Il est nécessaire d'attribuer ce marché afin de réaliser les travaux de rénovation (passage en LED) de l'éclairage public des voies communautaires et des structures connexes (déchetteries, crèches, camping). Le marché public 25TETX01 relatif aux travaux de de rénovation (passage en LED) de l'éclairage public des voies communautaires et des structures connexes (déchetteries, crèches, camping) est attribué au groupement constitué de la SAS SNEPM (mandataire) et de la SAS TEM (co-traitant) pour un montant de 393 105,60 € TTC.

Décision 2025/61 portant approbation de la convention de mise à disposition d'installation et de gestion des lignes de communication électroniques avec Vaucluse Numérique (DML 27/05/2025)

Dans le cadre des travaux d'extension de la zone d'activité économique du Tourail à Coustellet, il convient de mettre à disposition, l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à l'entité Vaucluse Numérique, chargée pour le département de Vaucluse de déployer la fibre optique. La convention conclue à titre gratuit avec Vaucluse numérique de mise à disposition, d'installation, da gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques dans le cadre des travaux d'extension de la ZAE du Tourail est approuvée.

Décision 2025/62 portant approbation de la modification n°1 du lot n°3 au marché 25EATX01 « Travaux d’aménagement de la place Cabassole » (DML 27/05/2025)

Il convient de modifier le marché de la façon suivante : réalisation des travaux supplémentaires rendus nécessaires par l’exécution du marché ; ajout des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires et enfin ajoute à l’acte d’engagement le relevé d’identité bancaire du cotraitant Sereha. Cette modification engendre une hausse de 45 037.00 € HT soit 11.57 % du cout initial et que le cout total du marché s’élève à 434 442.00 € HT soit 521 330.40 € TTC. Cette hausse est imputable au mandataire du marché, le société Midi Travaux.

Décision 2025/63 portant remboursement anticipé de l’emprunt n°00002176035 (DML 27/05/2025)

L’emprunt 00002176035 est un emprunt à taux variable indexé sur l’EURIBOR 3MOIS. Le niveau des taux d’intérêts et la possibilité de pouvoir rembourser de manière anticipée l’emprunt, partiellement ou totalement, sans pénalités. Le remboursement anticipé du capital de l’emprunt 00002176035 à hauteur de 1 594 380,91€ est approuvé.

Décision 2025/64 portant demande de subvention à l’Agence de l’Eau pour les travaux de mise en place de points de mesure de débit sur le réseau d’assainissement de la Ville de CAVAILLON (DML 27/05/2025)

Il est nécessaire de réaliser les travaux de mise en conformité du système d’assainissement (station des Iscles) de la Ville de Cavailon. Pour ce faire, une mission de maîtrise d’œuvre a été confiée au Cabinet IE2A pour la réalisation de points de mesure fixes sur le réseau d’assainissement et sur les postes de refoulement qui permettront d’identifier les principaux secteurs du réseau de collecte présentant des anomalies (188 474.00 € HT). Ce projet est éligible à une subvention de l’Agence de l’Eau, selon le plan de financement prévisionnel. Il est autorisé le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la réalisation des travaux de mise en place de points de mesure de débit sur le réseau d’assainissement.

Décision 2025/65 portant approbation de la convention d’occupation du domaine public pour l’espace restauration de la piscine plein air (DML 27/05/2025)

Il est nécessaire de conclure une convention d’occupation du domaine public afin de définir les conditions dans lesquelles l’occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, l’espace restauration de 31 m², situé le long des plages du grand bassin. Suite à appel à candidatures, la candidature de la société 2Grest représentée par M. Gérard Genin a été retenue pour occuper et exploiter cet espace contre paiement d’une redevance d’occupation. Celle-ci prend effet à compter à compter du 21 juin et s’achèvera à la fermeture de ladite piscine prévue le 7 septembre 2025. La redevance d’occupation temporaire du domaine est fixée à 3 000 €.

Décision 2025/66 portant approbation de la modification n°1 du lot n°1 au marché 24TETX01 Travaux de construction neuves, de réhabilitation, d’entretien et de grosses réparations tous corps d’état relatif au lot n°1 Gros œuvre – maçonnerie – carrelage – faïence » (DML 28/05/2025)

Il convient de reconduire par anticipation la période 3 du présent marché. Cette reconduction augmente le montant total maximum HT du marché. Le nouveau montant du marché est de 460 000,00 € HT soit 552 000,00 € TTC, soit un pourcentage d’évolution de 15 %.

Les nouvelles périodes sont les suivantes :

- Période 1 : 19/07/2024 au 31/12/2024 : 100 000 € HT maximum
- Période 2 : 01/01/2025 au 31/05/2025 : 100 000 € HT maximum
- Période 3 : 01/06/2025 au 31/05/2026 : 130 000 € HT maximum
- Période 4 : 01/06/2026 au 31/05/2027 : 130 000 € HT maximum

La modification n°1 du marché est conclue avec la Société Maçonnerie Terrassement Location – SMTL. Toutes les dispositions du contrat auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu’à la fin du marché.

La Secrétaire de séance,

Julia PIERI



Cavaillon, le 7 juillet 2025

Le Président,

Gérard DAUDET

